



Berne, 13 mai 2020

Destinataires :

Aux partis politiques,
aux associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne
aux associations faîtières de l'économie
et aux milieux intéressés

Ouverture de la procédure de consultation relative à la loi fédérale sur les voies cyclables

Madame, Monsieur,

Le 23 septembre 2018, le peuple (73,6 % de oui) et les cantons ont approuvé l'arrêté fédéral concernant les voies cyclables et les chemins et sentiers pédestres. Ce large soutien indique que la majeure partie des votants estime que les voies cyclables doivent être assimilées aux chemins et sentiers pédestres, et qu'il faut soutenir les cantons et les communes lors de la planification, l'aménagement et la conservation des réseaux de voies cyclables ainsi que lors de la fourniture d'informations en la matière. Le projet de loi fédérale sur les voies cyclables permet au Conseil fédéral de soumettre à la discussion la disposition d'exécution relative à l'art. 88 Cst.

Le 13 mai 2020, le Conseil fédéral a chargé le DETEC de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie également actives à l'échelon suisse et les autres milieux intéressés sur la loi fédérale sur les voies cyclables.

Nous vous invitons à nous faire parvenir votre prise de position d'ici au

10 septembre 2020

à l'adresse : Office fédéral des routes
Division Réseaux routiers
3003 Berne

ou : aemterkonsultationen@astra.admin.ch

Le dossier mis en consultation (all., fr., it.) est disponible sur Internet (<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>).

Nous nous employons à publier tous les documents sous une forme accessible aux personnes handicapées, conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand ; RS 151.3). Nous vous prions par conséquent de nous faire parvenir votre avis si possible par



voie électronique (**veuillez joindre une version Word à la version PDF**), à l'adresse électronique aemterkonsultationen@astra.admin.ch.

Les interlocuteurs ci-après se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire concernant le projet :

- M. Raphael Kästli (Office fédéral des routes, Stratégie et recherche ; raphael.kaestli@astra.admin.ch, tel. : 058 463 22 07)
- M. Urs Walter (Office fédéral des routes, responsable du secteur Mobilité cycliste ; urs.walter@astra.admin.ch, tél. : 058 463 42 86).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Simonetta Sommaruga
Conseillère fédérale

Annexes :

- Projet de loi sur les voies cyclables (all., fr., it.)
- Rapport explicatif relatif à la loi sur les voies cyclables (all., fr., it.)
- Liste des destinataires (all., fr., it.)